

Agence conseil en création et reprise de projets et d'entreprises

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à TEMPO !

Vous venez de recevoir une confirmation de premier rendez-vous d'accompagnement par email, vous détaillant la date de cet entretien, son lieu, ses modalités et l'identification du conseiller qui va vous accompagner.

Cet email contient également le **document pédagogique intitulé « Mon Projet »** qui vous permettra :

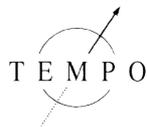
- En le remplissant pour ce premier entretien, d'évaluer réciproquement vos besoins et de nous permettre **d'adapter le contenu de votre accompagnement**
- Tout au long de notre travail commun, de pouvoir l'utiliser comme **guide d'autoévaluation** pour vous permettre de mesurer le chemin accompli.

Durant toute la durée de l'accompagnement, nous vous apportons, outre la présence d'un formateur expérimenté et dédié à votre projet, des moyens pédagogiques adaptés :

- ✓ **un centre de ressources** : votre formateur veille à ce que vous ayez accès aux informations/outils/documents les plus pertinents par rapport à votre projet ; il s'agit notamment de :
 - documentation technique issue de BPI Création
 - ouvrages spécialisés (marketing, droit, gestion, fiscalité)
 - guides méthodologiques (comment mener son étude de marché / comment construire son plan d'affaires)
 - guide « Objectif Entreprise » du SSI
 - information relative aux différents dispositifs de soutien et d'aide à la création/reprise d'entreprises
 - documents type et fiches-outils créés par nos soins
 - accès aux réseaux de la création/reprise d'entreprise et les différents opérateurs et intervenants
 - espace documentaire en ligne à l'adresse <http://agencetempo.fr/espace-documentation/>
- ✓ au sein de nos locaux 1 rue de la Course à Strasbourg : accès Internet, téléphone, photocopieuse numérique connectée
Horaires : 8h30-12h / 14h-17h30
- ✓ et surtout, un **accompagnement personnalisé**, qui s'adapte à votre rythme et vos besoins.

A très bientôt pour démarrer notre aventure commune !





Agence conseil en création et reprise de projets et d'entreprises

Note relative aux retards et aux abandons de parcours d'accompagnement

Cas 1 / Retard

Tout retard dans un entretien de moins de 30 minutes permet tout de même d'accéder au temps dédié, l'horaire de fin de rendez-vous ne changeant pas. Le retard sera à rattraper au cours des séances suivantes.

Pour un retard supérieur à 30 minutes : nous vous proposerons une nouvelle date d'entretien, qui remplacera celle initialement prévue

Cas 2 / Absence excusée par le stagiaire

Si vous êtes indisponible pour un entretien programmé avec votre conseiller, merci de le prévenir au plus tôt ! Il vous proposera une nouvelle date de rdv qui annulera et remplacera celle initialement prévue, sans impact sur votre temps d'accompagnement dédié.

Cas 3 / Absence non excusée par le stagiaire

En cas d'absence non signalée à un rendez-vous, votre conseiller prendra contact avec vous par téléphone ou email pour s'enquérir du motif d'absence et de la suite à donner à votre accompagnement. En cas de souhait de poursuite, un nouvel entretien sera proposé, et l'accompagnement reprendra son cours normal. Cette absence non excusée sera notifiée dans le document d'émargement.

Cas 4 / Absences répétitives du stagiaire et/ou souhait d'abandon

Après 3 rendez-vous manqués sans justification ou la manifestation expresse du souhait de mettre fin à l'accompagnement, la formation est considérée comme abandonnée.

Cet abandon sera notifié dans votre dossier de suivi, ainsi que sur la fiche d'émargement.

La prise en charge de votre prestation sera ramenée au nombre d'heures réellement réalisées.

